



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 07702

Nom ou dénomination : 1339

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2014 sous le numéro de dépôt 33611



1403364704

DATE DEPOT : 2014-04-08
NUMERO DE DEPOT : 2014R033611
N° GESTION : 2014B07702
N° SIREN :
DENOMINATION : 1339
ADRESSE : 99 bis av du Général Leclerc 75014 Paris
DATE D'ACTE : 2014/04/02
TYPE D'ACTE : ACTE
NATURE D'ACTE : LISTE DES SOUSCRIPTEURS

1339

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros

Siège social :

99 Bis Avenue du Général Leclerc
75014 Paris

LISTE DES SOUSCRIPTEURS D' ACTIONS

Nom, prénoms, adresse ou dénomination, siège des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant total des souscriptions (€)	Montant des versements effectués (€)
1. Stéphane, Jean BAUDIN, marié, né le 27/11/1970 à Niort (79), de nationalité française, demeurant au 11 Place de Séoul, 75014 Paris	400	2000	2000
2. Quentin, Régis NICHINI, célibataire, né le 19/03/1984 à Remiremont (88), de nationalité française, demeurant au 38 rue de la fédération - 75015 Paris.	1600	8000	8000
Total	2000	10000	10000

Certifié exact, sincère et véritable par Monsieur Stéphane BAUDIN, Président de la Société 1339, SAS en cours d'immatriculation.

Fait à PARIS
Le 2 avril 2014
En 4 exemplaires

Pour valoir ce qu'

Gia

D

Siege social : 11, boulevard de la Ma

Téléphon

l'empêcher d'ex

II – Pouvoirs o

Le président e
réglementaires

ARTICLE 26.

ARTICLE 27.

ARTICLE 28.

TITRE VII – ACTE

- FORMALITES D

ARTICLE 29.

ARTICLE 30.

Il peut être
du Président
également
lieux.

TOTAL é

souscrip
d'émissio
appel du
compter

Les vers
cet effet
liquides

**Chacun des
profit d'un ou
autres assoc
aux dispositi**

11.2.2

**Toutes les
associés, so
échéant, de**

notification de
de réception

À défaut de
compter du
d'expert dan

Ce délai per
ordonnance

de transfert,

11.3.

Le bénéficiaire de la notification s'engage à respecter les conditions de la Société à long, moyen et court terme, sous réserve des conditions particulières.

Le prix de tra

La direction gestion cour

14.1.

en direct ou
désignés par

Le ou les
proposition

La décision
qui leur son
président. Ils
pouvoir expr

La société a
la clôture de
commerce.

Ces seuils s
taxe du chif
employés au

Les commis
après l'asse

Elle est réunie

à
p
n
2
s
fu
a

L'auteur

Les décisions
consultatives

Toutefois
plusieurs
annuels,

Le droit
représen

Les prop
par un r
désigné

L'exercice
mars.

Il est ten

**Le paiement
à défaut, pa
maximal de
ordonnance
Président ou**

**Le président
en vue de le**

**Tout l'actif s
les pouvoirs
séparément.**

**Les frais, de
Société lors**

**Tous pouvoi
les formalités**

